



COMMUNE HELPERKNAPP

DELIBERATION

DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 novembre 2021

Publication et convocation des conseillers communaux : 12 novembre 2021

Présents :

MM. Frank Conrad - *bourgmestre*

Joske Vosman, Jean-Claude Bisenius, Henri Noesen - *échevins*

Paul Mangen, Claude Mathekowitsch, M^{me} Christiane Eicher-Karier, Ben Baus, M^{me} Sylvie Gieres-Deitz, M^{me} Laurence Gengler-Valmorbida, Gilles Losch, Serge Erpelding - *conseillers*

Jeff Scheidweiler - *secrétaire communal*

Absent : M. Patrick Ludwig (par procuration > Mme Christiane Eicher-Karier)

Point de l'ordre du jour : 4

OBJET : Principe directeur dans le cadre du « pacte climat 2.0 » / approbation

Le conseil communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Vu la loi du 25 juin 2021 portant création d'un pacte climat 2.0 avec les communes et portant modification de la loi modifiée du 15 décembre 2020 relative au climat

Vu l'article 6 de la loi du 25 juin 2021 portant création d'un « pacte climat 2.0 » avec les communes

Vu le contrat « pacte climat 2.0 » signé par le collège des bourgmestre et échevins en date du 27 avril 2021

Attendu qu'il y a lieu de promouvoir l'engagement climatique des communes dans le cadre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de l'adaptation au changement climatique et de la transition vers une gestion efficace des ressources au niveau communal

Vu le principe directeur de la commune Helperknapp pour la période de 2021 à 2030, élaboré par l'équipe du pacte climat de la commune Helperknapp

Considérant que sur proposition de l'échevin M. Joske Vosman, représentant de la commune Helperknapp au niveau du pacte climat, le principe directeur 2021-2030 présente aux membres du conseil communal des facettes et des informations générales sur différentes mesures à envisager dans le futur

Vu les explications de M. Philippe Chennaux, membre du service technique, de M. André Schmitz et de M. Guy Schmit de 1nergie

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi

décide avec onze (11) voix oui et une (1) abstention

-d'approuver le principe directeur 2021-2030 du 11 novembre 2021 dans le cadre du « pacte climat 2.0 », élaboré par l'équipe du pacte climat de la commune Helperknapp

-de promouvoir les mesures fixées par le principe directeur 2021-2030 du 11 novembre 2021 dans le cadre du « pacte climat 2.0 ».

La présente délibération est transmise à l'équipe pacte climat.

Suivent les signatures.
Pour expédition conforme.
Tuntange, le 26 novembre 2021

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire communal,

